

**SYNDICAT D'ETUDES
ET D'ELIMINATION
DES DECHETS
DU ROANNAIS
(S.E.E.D.R.)****Séance publique du 25 mars 2025**

LE PRESIDENT CERTIFIE :

N° 5

1 - Que la convocation a été adressée le 13 mars 2025 à tous les membres en exercice du Comité Syndical ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité a été affichée par extrait, dans les locaux du syndicat et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

Objet :

2 - Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 16, sur lesquels il y avait 11 membres présents, à savoir :

FINANCES

M. Boire, Président ; M. Grosdenis, Vice-Président
MM. Brun, Capitan, Daval, Dozance, Durantin, Peyron,
Mmes Pras, Roux, Vaginay

Budget Primitif**Absent avec excuse :** MM. Fréchet et Nicolin**Exercice 2025****Absents sans excuses :** /

Secrétaire élu pour la durée de la session : Mme Pras

Code nomenclature : 7.1

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom.

NOM DES MANDANTS	NOM DES MANDATAIRES
M. Mayère M. Reulier M. Troncy	M. Daval M. Brun M. Boire

Le Comité Syndical a donné acte de ce dépôt.

Monsieur le Président soumet au Comité le rapport suivant :

Ce budget obéit à l'instruction M57 depuis le 1^{er} janvier 2024.

Les dépenses et recettes sont classées par nature. Le budget est assorti d'une présentation croisée par fonction.

De plus, il est proposé de voter les crédits au niveau de l'opération pour la section d'investissement, étant rappelé que pour la section de fonctionnement le vote intervient au niveau du chapitre.

Les contributions des collectivités participant au fonctionnement du syndicat (charges courantes, personnel, indemnités élus) sont calculées sur les tonnages de Déchets Ménagers Assimilés (D.M.A.).

En ce qui concerne les dépenses liées au traitement des différents déchets, les participations ont été calculées pour chaque collectivité en fonction des tonnages estimés pour 2025.

En cas de dépenses pour d'éventuels investissements (terrains ZAC Bonvert, informatique, véhicule, ...) ou liées à des études, une contribution sera demandée aux collectivités.

Le budget primitif a été élaboré en tenant compte des orientations fixées lors du Débat d'Orientations Budgétaires.

Le projet de Budget Primitif équilibré à **9 369 562 €** se présente comme suit :

Section de Fonctionnement	Section d'Investissement	Total Général
7 623 436 €	1 746 126 €	9 369 562 €

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cette section est proposée équilibrée à

7 623 436,00 €

A - DÉPENSES

Les dépenses de fonctionnement se décomposent comme suit :

♦ Fonctionnement du syndicat	42 850,00 €
♦ Traitement des déchets	6 115 777,00 €
♦ Etudes (AMO installation multi-filières /Communication SEEDRANOVA / Campagnes de caractérisations/AMO Vichy Communauté)	120 000,00 €
♦ Remboursement Vichy Co (pont bascule)	47 090,00 €
♦ Honoraires et contentieux	15 000,00 €
♦ Annonces - insertions	3 500,00 €
♦ Charges de personnel	167 060,00 €
♦ Autres charges de gestion courante (élus)	32 950,00 €
♦ Remboursement valorisation déchets	747 294,00 €
♦ Régularisation contributions (fonctionnement/déchets 2024-2025)	308 815,42 €
♦ Charges financières (intérêts emprunt)	11 600,00 €
♦ Dotation aux amortissements	1 500,00 €

7 613 436,42 €

♦ Virement à la section d'investissement

9 999,58 €

Soit un total global de :

7 623 436,00 €

B - RECETTES

Les recettes de fonctionnement se composent de :

♦ Participations des collectivités	6 652 671,97 €
♦ Valorisation déchets	747 294,00 €
♦ Atténuation de charges	2 275,00 €
♦ Excédent de fonctionnement reporté	221 195,03 €

Soit un total global de : 7 623 436,00 €

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Cette section est proposée équilibrée à

1 746 126,00 €

A - DEPENSES

♦ Dépenses d'équipements	39 126,00 €
♦ Emprunt (remboursement capital)	7 000,00 €
♦ Terrains nus (ZAC de Bonvert)	1 700 000,00 €

Soit un total global de : 1 746 126,00 €

B - RECETTES

Les recettes d'investissement se décomposent comme suit :

♦ FCTVA	220,00 €
♦ Emprunt (terrains ZAC de Bonvert)	1 700 000,00 €
♦ Amortissement des immobilisations	1 500,00 €
♦ Virement de la section de fonctionnement	9 999,58 €
♦ Excédent d'investissement	34 406,42 €

Soit un total global de : 1 746 126,00 €

III - FONGIBILITE DES CREDITS

Dans le cadre de la mise en œuvre de la nomenclature M57, le comité syndical peut déléguer au Président du S.E.E.D.R la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin en apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections.

SECTION	Montant des dépenses réelles par section	Montant des virements de crédits autorisés
FONCTIONNEMENT	7 431 376,42 €	557 353,23 €
INVESTISSEMENT	1 746 126 €	130 959,45 €

En conséquence, il sera demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- 1) approuver les propositions de dépenses et recettes du budget 2025,
- 2) autoriser Monsieur le Président pour l'exercice 2025, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

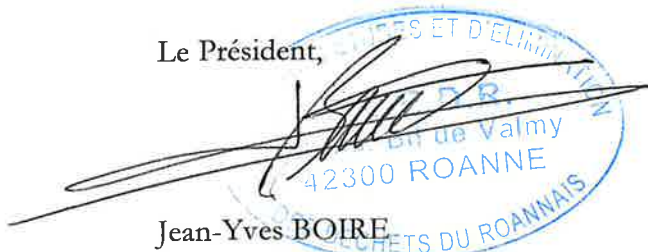
ADOpte à l'UNANIMITE

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

ROANNE, le 25 mars 2025

Le Président,


Jean-Yves BOIRE

Stamp:
42300 ROANNE
SECRET DU ROANNAIS
Bât de Valmy

Le secrétaire de séance,

